



Ville de Lamotte-Beuvron

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira **Salle du Conseil**

Lundi 18 juin 2018 à 08 H 30

Affiché le 12 juin 2018

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 mars 2018,
2. Bâtiment des services techniques : pose de panneaux photovoltaïques et TVA,
3. Emprunt pour la gendarmerie,
4. Décisions modificatives au BP 2018 : budgets général et annexes,
5. Mise à disposition de la fourrière animale aux communes extérieures,
6. Demandes d'admissions en non-valeur,
7. Adhésion au réseau « Marque Ville Impériale »,
8. Accord de principe pour la construction de logements sociaux,
9. Convention pour les Jeux Sportifs 41,
10. Règlement intérieur pour les structures sportives et grille tarifaire,
11. Règlements intérieurs des Services Publics Municipaux,
12. Convention de partenariat pour la boum du Conseil Municipal des Jeunes,
13. Convention de partenariat avec le Lion's Club,
14. Avenant à la convention avec la Maison des Animations,
15. Avis sur l'exploitation de l'unité de méthanisation,
16. Cessions et acquisitions de parcelles,
17. Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme,
18. Composition du comité technique - élections professionnelles de décembre 2018,
19. Cœur de Sologne : approbation de la modification des statuts,
20. Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron : bilan 2017 et approbation de la modification des statuts,
21. Syndicat du Collège : dissolution,
22. Vœu contre le démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien,
23. Motion du Comité de bassin Loire-Bretagne,
24. Informations et décisions du Maire.



Pascal BIOULAC
Maire,



Lamotte-Beuvron est membre de la Communauté de Communes « Cœur de Sologne » et partenaire de la marque Sologne.

